

Solutions ATEX

Adaptées à des environnements exigeants



La communication mobile sur site
pour une meilleure réactivité

ascom



Textes relatifs aux directives européennes ATEX

La Directive 1999/92/CE : **«Directive employeur»**

Elle a pour objectif d'améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'ATEX. Qu'implique-t-elle pour l'employeur ?

- D'évaluer les risques d'explosion d'une ATEX dans son établissement
- De classer en zones les emplacements dangereux
- De prendre des mesures techniques (éviter la formation / l'inflammation d'une ATEX) et organisationnelles (consignes, formation, supervision, maintenance, inspection, signalisation) de protection contre les explosions
- De sélectionner les nouveaux appareils et les systèmes de protection utilisés dans les zones dangereuses selon la directive 94/9/CE
- De coordonner les différents intervenants travaillant sur son site afin de diminuer les risques
- De rédiger un document relatif à la protection contre les explosions mise en place sur son site.

Les dates d'application

La directive est entrée en vigueur le 1/07/03. Depuis cette date, l'évaluation des risques d'explosion doit être réalisée pour tous les lieux de travail et équipements existants.

Les équipements de travail, déjà installés avant le 1/07/03 et qui étaient conformes à une directive ATEX antérieure, sont toujours valables.

La Directive 94/9/CE : **«Directive constructeur»**

Quels sont les matériels concernés ?

- Appareil destiné à être utilisé, entièrement ou en partie, dans une ATEX et possédant sa propre source d'inflammation.
- Système de protection autonome (ne faisant pas partie intégrante d'un appareil) installé et utilisé en ATEX, qu'il possède ou non sa propre source d'inflammation.
- Composant non autonome essentiel au fonctionnement sûr des appareils et des systèmes de protection définis ci-dessus.
- Dispositif de sécurité, de contrôle et de réglage contribuant au fonctionnement sûr des appareils et des systèmes de protection, au regard des risques d'explosion.

Exigences essentielles

- Utiliser la sécurité intégrée contre les explosions dès la conception
- Apposer un marquage CE sur le produit
- Établir une déclaration CE de conformité écrite
- Réaliser une notice d'instruction qui détaille l'utilisation sans risque du matériel durant les différentes étapes de son cycle de vie.

Les lieux de travail et les équipements (électriques et non-électriques), qui ne l'étaient pas, doivent être mis en conformité vis-à-vis de cette nouvelle directive (Annexe IIA) avant le 30/06/2006.

Bien entendu, la directive s'applique dans sa totalité pour les nouveaux équipements, les nouveaux lieux de travail ainsi que les extensions et transformations d'installations existantes.



Toutes les entreprises qui utilisent des substances inflammables sont exposées à des risques d'explosion et sont concernées par la réglementation ATEX.

Protéger les hommes est un besoin prioritaire pour l'entreprise.

Les travailleurs sont exposés à des risques d'explosion qui résultent des phénomènes incontrôlés d'inflammation et de pression, tels que rayonnement thermique, flammes, ondes de chocs, projection de débris, ainsi que de la présence de produits de réaction nocifs et de l'appauvrissement de l'air en oxygène indispensable à la respiration.

Qu'est-ce qu'une ATEX ?

Une atmosphère explosive (ATEX) est un mélange avec l'air, dans les conditions atmosphériques, de substances inflammables sous forme de gaz, vapeurs ou poussières dans lequel, après inflammation, la combustion se propage à l'ensemble du mélange non brûlé.

Comment une ATEX peut-elle exploser ?

Une ATEX explose par l'apport d'une source d'inflammation, qui peut être une source d'énergie suffisamment importante (par exemple une étincelle d'origine mécanique ou électrique) ou une température suffisamment élevée (par exemple une surface chaude).

Comment éviter l'explosion d'une ATEX ?

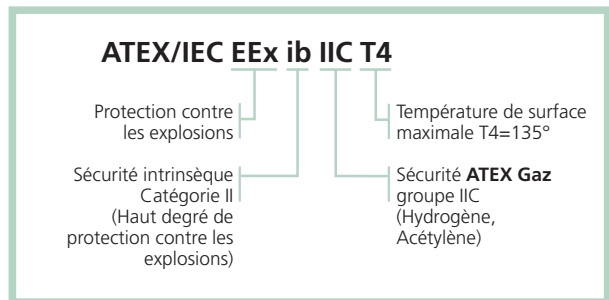
On peut éviter une explosion en agissant sur l'une des composantes suivantes :

- Suppression de l'atmosphère explosive
- Suppression de la source d'inflammation
- Non-propagation de l'inflammation

Pour ses produits ATEX, Ascom utilise dès la conception la sécurité intrinsèque en conformité avec la Directive Européenne 94/9/CE, pour :

- Eviter en priorité qu'ils ne produisent ou ne libèrent des ATEX
- Empêcher l'inflammation d'ATEX en tenant compte de la nature de chaque source d'inflammation, électrique ou non électrique
- Dans le cas où se produirait malgré tout une explosion, l'arrêter immédiatement et/ou limiter la zone affectée par les flammes et les pressions résultant d'une explosion.

Tous les matériels ATEX Ascom offrent un haut degré de protection contre les explosions :



Au sommet de la gamme Ascom 9d24 ATEX (versions Protector et Messenger) est agréée Gaz et Poussières

Ex II 2G (Gaz) : EEx ib IIC T4
 Ex II 3D (Poussières) : Ex ibD 22 IP64 T50°C





Une gamme complète de terminaux ATEX

Pour vos sites à hauts risques, Ascom a conçu des solutions ATEX sur mesure : système d'émission d'alarme avec localisation basse fréquence, transmission d'alarme qualifiée vers le bureau central et les autorités locales, communication DECT et radiomessagerie. Les portatifs sont adaptés aux milieux hostiles : étanchéité à la poussière et aux projections de liquides IP64, résistance aux chocs IEC 68-2-32.

Gamme 9D



Ascom 9d24 ATEX

Combiné DECT multi-services compact, ergonomique et endurci.
Messagerie interactive
Large écran alpha numérique de 120 caractères
Léger (130g) et autonome (12H en conv./ 120H en veille)
Charge rapide (2H)
Existe en versions Messenger & Protector avec pour la version Protector les fonctions DATI intégrées

Ex II 2G (Gaz) : EEx ib IIC T4
Ex II 3D (Poussières) : Ex ibD 22 IP64 T50°C



Gamme de Casque PELTOR ATEX

Casques passifs / actifs ATEX compatibles avec les portables 9d24 ATEX.
Pour une protection auditive maximale et une meilleure qualité d'écoute en environnement bruyant.

Ex II 2G (Gaz) : EEx ib IIC T4



Borne DECT DB1800 ATEX

Borne DECT agréée ATEX

Ex II 2G (Gaz) : EEx me II T6
Ex II 2D (Poussières) : T55°C IP 65

Gammes teleCOURIER et telePROTECT



U922 ATEX

Émission de codes numériques.
Réception de messages alphanumériques.
Compatible localisation IR.
En option, phonie simplex, détection de perte de verticalité ou de non-mouvement.

Ex II 2G (Gaz) : EEx ib IIC T4



U970 ATEX

Transmetteur d'alarme de poche
En option, localisation IR ou BF intégrée

Ex II 2G (Gaz) : EEx ib IIC T4



U/H 912T ATEX

Récepteur de messages alphanumériques.

Ex II 2G (Gaz) : EEx ib IIC T4

Attention aux fréquences :

Ascom développe tous ses produits sur des fréquences conformes aux directives en vigueur. Pour nos produits en UHF nous utilisons la fréquence 445.500Mhz. Elle n'est pas soumise à redevance. Pour vos solutions DECT, nous sommes conformes aux directives européennes en vigueur.

Ascom (France) S.A.
Wireless Solutions
28, avenue de l'Île Saint-Martin - 92024 Nanterre Cedex
T 0811 90 20 10, F 01 47 69 64 52
Info@ascomnira.fr – www.ascomnira.fr

Version 1-2 (juin 2006)

ascom